INTERVENTIONS DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DEPUIS SA FONDATION

Le présente énumération ne fait état que de quelques-unes des nombreuses interventions de la Ligue des Droits de l'Horme depuis se fondation.

Depuis 1963, la Ligue a notamment agi dans les circonstances suivantes:

- En publiant une brochure bilingue résumant les droits du citoyen face à l'arrestation et à la détention;
- En dénonçant la brutalité policière et l'attitude du Ministère de la Justice dans l'affaire Redel, où un citoyen de la Colombie-Britannique a été victime d'une arrestation et d'une détention illégales;
- En intervenant auprès du Solliciteur Général du Canada pour qu'il améliore le plus rapidement possible les conditions de traitement des détenus dans l'aile psychiatrique du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul:
- En dénonçant toute forme de censure, qu'elle soit littéraire, cinématographique ou politique. Ainsi, la Ligue est intervenue en faveur d'un libraire de Montréal accusé d'avoir mis en vente des exemplaires d'un ouvrage intitulé Histoire d'O, et condamné par un juge de la Cour des Sessions de la Paix. Un Comité pour la Liberté d'Expression a été formé et une campagne de souscription a été lancée dans le but de supporter les coûts, toujours très onéreux, d'un appel aux plus hautes instances. Cette cause est actuellement en appel.
- En formant un Couité d'Aide aux Personnes Arrêtées en Vertu de la Loi des Mesures de Guerre lors de la crise d'octobre 1970;
- In prenent position énergiquement contre l'adoption, par le gouvernement fédéral, d'une Loi d'Urgence permanente;
- En dénonçant les conditions de décention qui prévalent au 4e étage du Centre de Prévention Parthenais;
- En réclament l'abolition de la peine de mort;
- En intervement auprès du gouvernement fédéral au sujet du projet de loi modifiant le Code Criminel dont le but serait d'autoriser, sous contrôle judiciaire, les agents de la paix à utiliser les moyens d'écoute électronique;

G	, 16p²	4	

.

- En s'opposant à l'établissement d'une carte d'identité obligatoire pour le Québec et le reste du Canada;
- En dénonçant le règlement 3926 de la Ville de Montréal interdisant, à toutes fins pratiques, les manifestations publiques;
- En demandant à la Commission de Police du Québec que soit menée une enquête sur les incidents survenus lors des Fêtes de la St-Jean 1971. Une telle enquête a été instituée et la Ligue a obtenu la permission de contre-interroger les téroins entendus par la Commission;
- En prenent position quant aux incidents qui ont marqué la manifestation du 29 octobre 1971 dirigée contre La Presse. La Ligue a réclaué une nouvelle enquête et, devant le refus du Ministre Choquette d'accéder à cette demande, la Ligue a décidé de constituer un dossier qui sera rendu public;
- En rappelant certains principes au législateur quant à la mise sur pied d'un régime d'assistance judiciaire qui favoriserait l'accessibilité à la justice pour tous les citoyens;
- En exigeant du Ministre de la Justice du Québec qu'il dépose au plus tôt devant l'Assemblée Nationale un projet de loi visant à insérer dens le Code Civil une déclaration québecoise des Droits de l'Homme.

MONTREAL, le 6 avril 1972

2

NATIONAL ARCHIVES / ARCHIVES NATIONALES OF CANADA DU CANADA

This copy is provided for research purposes only Responsibility regarding questions of copyright that may arise in the use of this print is assumed by the recipient.

Cetté copie a été préparée pour fins de recherche seulement. Le réipiendaire sera tenu responsable on toute infraction au droit de propriété de ce document.

RG	VOLUME	
MG 30, hall	_ VOLUME	46.7
FILE/DOSSIER		
REEL/ BOBINE	H-1235	
DATE	may (,02